

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A
L'ACCESSION A LA PROPRIETE
DANS L'ANCIEN A RENOVER
DISPOSITIF "PASS ACCESSION"**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
ES/AM
N° 2020-D- 22

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 février 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/02/2020**
Publié ou notifié,
Le **11/02/2020**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Participation GrandAngoulême Montant
TICOT Romain et PENNEC Zoé	247 Rue de Royan 16710 ST YRIEIX	5 000,00 €
KHACHATRYAN Smbat et Gayane	31 Rue du pont Wilson 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
LOPEZ Alexandre et LEHAM Franca	29 Rue du Hameau 16400 PUYMOYEN	7 000,00 €
BOUCETTA Farid et TURBAN Nathalie	11 Rue Saint Vincent de Paul 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
TOTAL		26 000,00 €